

DECES DE GEORGES

De : georges martinez [mailto:gm.martinez@hotmail.fr]

Envoyé : samedi 15 avril 2017 07:20

À : BABAZ Michel

Objet : Georges MARTINEZ s'en est parti...

Excusez-moi mais je prends les moyens collectifs mais mon coeur a été avec chacun d'entre vous à la saisie des adresses, pour vous prévenir que Georges est décédé vendredi matin à 06h. Il faisait des crises d'asthme qui bloquait l'entrée et la sortie d'air dans les bronches. Les aérosols faisaient de moins en moins d'effet sur les crises au rythme de 6 ou 7 par jour...

Il a été conscient et s'est vu mourir jusqu'à l'inanition.

Je vous remercie de l'avoir soutenu chacun à sa façon, dans son combat pour produire une machine à laver selon ses brevets et son désir de redonner des emplois industriels en France.

Je vous mets en pièce jointe les adresses pour le voir si vous le désirez. Les inscriptions manuelles sont les codes pour le voir à toute heure, même la nuit...

Malgré tout j'ai eu 10 années de bonheur et de connivence avec lui et j'aurais bien continué un bout de chemin avec lui, bien qu'il était exténué.

A bientôt si vous le désirez.

Marie-Ange.

De : georges martinez [mailto:gm.martinez@hotmail.fr]

Envoyé : vendredi 27 janvier 2017 19:19

À : BABAZ Michel

Objet : Saisie attribution de mon compte bancaire sur ma retraite

Salut Michel.

Je me remets tout doucement après mon séjour à l'hôpital mais je suis à la maison et je vais mieux.

Comme tu me l'as demandé je te fais parvenir en P.J. la saisie attribution de mon compte bancaire sur ma retraite (ce qui est pourtant interdit)... Voir page 3 noté procédure abusive et nous avons engagé une action qui n'a pas encore aboutie! et nous vivons avec le salaire d'infirmière de Marie-Ange puisque ce n'est pas avec 513 € (Retraite ramenée au R.S.A) que nous le pourrions.

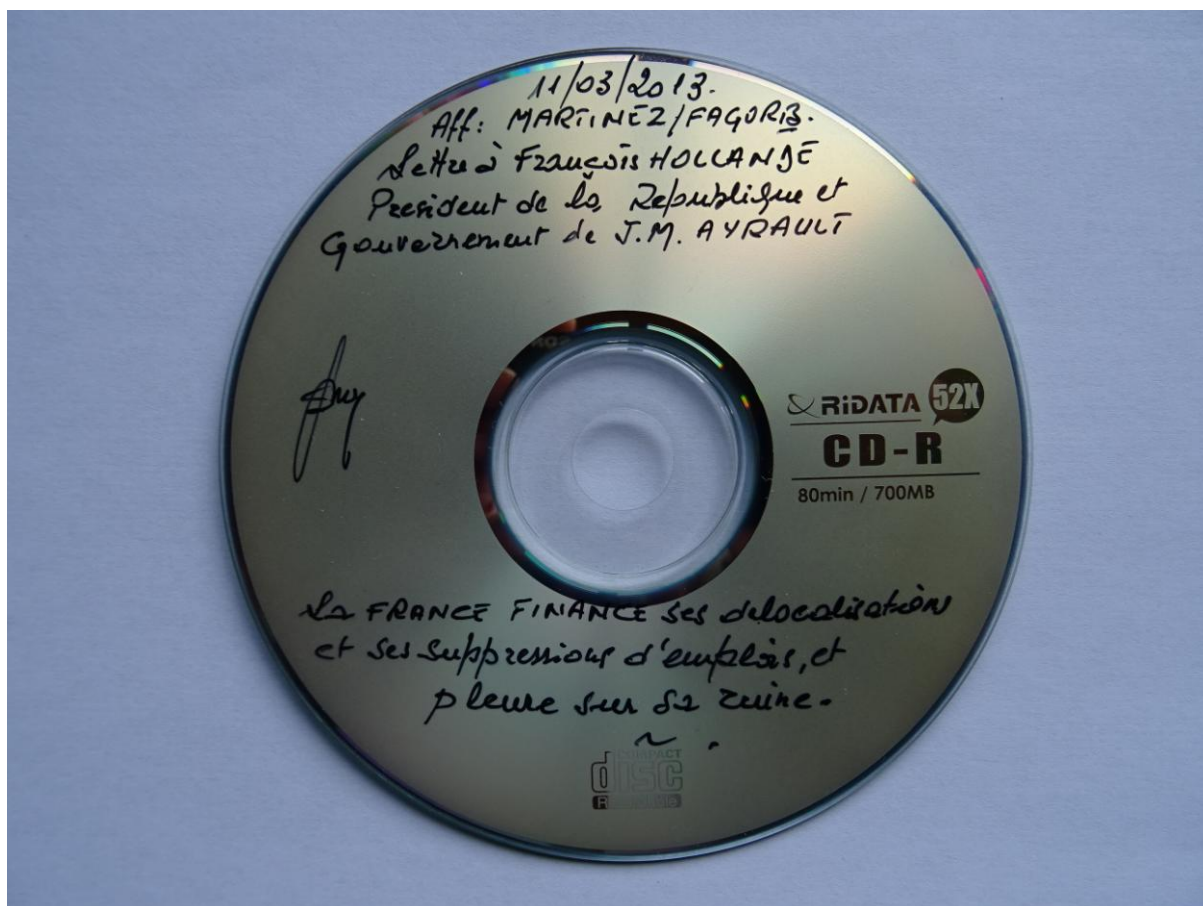
Comme demandé je te fais parvenir le C.D. qui reprend mes nombreuses années de combat et mes dernières actions auprès de la COUR EUROPEENNE et comme tu peux t'en douter sans avocats.

Je te remercie pour ton aide et j'espère bien te voir au printemps puisque je ne pense pas avoir une forme suffisante pour me déplacer à Briançon.

J'espère à bientôt.

Bien amicalement

Georges.



De : georges martinez [mailto:gm.martinez@hotmail.fr]

Envoyé : dimanche 11 décembre 2016 10:48

À : BABAZINOV

Objet : RE: Re : Notre mobilisation devra être totale.

Bonjour Michel.

Je réponds à sa place car il a été hospitalisé à pneumo dans la nuit de lundi 05/12.

Il y sera jusqu'à ce qu'il ne fasse plus de constrictions bronchiques qui bloquent la respiration (comme une crise d'asthme)... Il a des aérosols toutes les 4 heures ...

Il a fait 2 fractures de côtes qui sont très douloureuses lors des toux...

Cependant, il a ses téléphones portables vers lui et il peut parler aisément sans fatigue...

N'hésitez pas, il sera heureux de s'entretenir avec vous.

Bon courage, je vous souhaite de conserver votre solidité.

Merci

Marie-Ange.

SELARL Romy GONIN
Titulaire d'un office
d'Huissier de Justice
94 Rue Servient
69003 LYON
Tél : 04 82 74 02 10
Fax : 04 78 82 12 89
e.mail: lyon@huissier-gonin.fr
FR7613825002000800743275194
BIC : CEPFRPP382

DENONCIATION DE PROCES VERBAL DE SAISIE ATTRIBUTION

Article R211-3 du code des Procédures Civiles d'Exécution

L'AN DEUX MILLE QUINZE et le *vingt quatre juin*

JE SOUSSIGNE SELARL ROMY GONIN TITULAIRE D'UN OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE SITUÉ 94 RUE SERVIENT, 69003 LYON

RAPPELLE ET SIGNIFIE A :



Monsieur MARTINEZ Mathias Georges

24 Rue du Moulin à Vent

69200 VENISSIEUX

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

CENNTRO MOTORS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro 803141902 dont le siège social est situé 65 Rue Challemeil Lacour à LYON 7eme (69007), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

JE VOUS DENONCE ET VOUS REMETS COPIE

D'un PROCES-VERBAL DE SAISIE ATTRIBUTION dressé par acte de mon Ministère en date du 17.06.2015 entre les mains de CREDIT AGRICOLE CENTRE EST 1 rue Pierre de Truchis de Lays, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR.

Je vous informe que le montant de la somme à caractère alimentaire laissé à votre disposition est de 513,88 euros (qui ne peut être supérieur au montant du RSA) en application de l'article R162-2 du code des procédures civiles d'exécution. Je vous déclare que cette mise à disposition à votre profit est opérée sur le compte : (article R211-3 du code des procédures civiles d'exécution). Vous déclarant que vous ne pouvez bénéficier d'une nouvelle mise à disposition qu'en cas de nouvelle saisie intervenant à l'expiration d'un délai d'un mois après la saisie ayant donné lieu à la précédente mise à disposition du débiteur (Article R162-3 du code des procédures civiles d'exécution).

TRES IMPORTANT

Vous pouvez autoriser l'Etude par écrit à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui sont dues à votre créancier afin de pouvoir faire cesser les effets de la saisie.

Les contestations relatives à cette saisie attribution doivent être soulevées, à peine d'irrecevabilité, dans le délai d'un mois qui suit la signification du présent acte ce délai expirant le :

24 juillet 2015

Elles doivent être portées devant le Juge de l'Exécution du lieu de votre domicile, à Juge de l'exécution de Lyon 67 Rue Servient LYON CEDEX 03 (69433) par assignation. Ces contestations doivent être dénoncées le jour même de l'assignation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'huissier qui a pratiqué la saisie, afin d'éviter la délivrance du certificat de non contestation qui permet de se faire remettre les sommes saisies.

LE PRESENT ACTE COMPORTE 6 FEUILLES

Me Romy GONIN

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
COPIE

COUT ACTE (Décret 086-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6 et 7	68,20
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	7,67
HT	75,87
TVA 20,00 %	15,17
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	11,16
TTC (1)	102,20
LETTRE	
Article 20	1,79
TTC (2)	103,99

